



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**



Règlement 2022-2023

CHALLENGE 500-599 Adultes

District Dieppois

Article 1 – Conditions de participation

- Cette compétition, organisée par le District Dieppois, est ouverte à tous les joueurs licenciés dans un club du district
- La compétition est ouverte aux licencié(e)s possédant une licence traditionnelle avec un maximum de 599 points lors de l'inscription.
- La compétition est ouverte aux licenciés masculins et féminines.

Article 2 – Inscriptions

- L'inscription des joueurs doit se faire avant chacun des deux tours du Challenge 500-599.
- Un joueur peut ne participer qu'à l'un ou l'autre des deux tours du Challenge 500-599.
- L'engagement est de 5,00€ par personne et par tour.

Article 3 – Organisation sportive

- les participants sont répartis en poules de 3 ou 4 joueurs, suivant le nombre d'inscrits.
- A l'issue des poules, selon leur résultat, les joueurs sont placés dans un tableau final avec classement intégral.
- Une poule unique sera constituée si le nombre de joueurs est inférieur ou égal à 8.
- Le coefficient de la compétition est de 0,5.

Article 4 – Jour et horaire de l'épreuve

- La compétition a lieu une fois par phase.
- La compétition a lieu le dimanche matin.
- Les heures de pointage et de début de compétition seront précisées avant chaque journée, selon le lieu d'organisation.

Article 5 – Retard

- Le joueur est tenu de prévenir le Juge-Arbitre de l'épreuve en cas de retard.
- Dans le cas contraire, le joueur ne pourra pas participer à la compétition.
- Le joueur sera déclaré « FORFAIT » après 30 minutes de retard, **même s'il a prévenu de ce retard.**

Article 6 – Modifications

- Le Responsable de l'épreuve et le Juge-Arbitre se réservent la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Inscription :
Jean-Luc DURAND
durand.jeanluc1@free.fr
06.74.95.32.04

Responsable de l'épreuve
Robert WINKLER